

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Joanie Perron, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement 2023-1096 modifiant le Règlement 2021-1041 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 184 200 \$ est de 16 084.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 619.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2023-1096 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 19^e jour du mois de janvier 2024



Joanie Perron, greffière